

Contre-projet - Proposition 3 : SSP-VPOD / SEV

Offensive pour un véritable congé parental

Le Congrès féministe appelle l'USS à lancer une offensive pour un véritable congé parental qui :

- Sauvegarde les acquis des congés actuels, en particulier du congé maternité ;
- Introduit pour chaque parent, en plus des droits actuels, un même nombre de semaines de congé parental;
- Reconnaît le droit au congé parental à toutes les formes de parentalité et de familles, qu'il s'agisse d'homoparentalité avec ou sans mariage, de coparentalité, de parentalité solo, de familles adoptives ou familles d'accueil.

Parmi les stratégies d'offensive à analyser, il s'agit d'évaluer en priorité la pertinence d'une initiative populaire.

Exposé des motifs

Nous assistons actuellement à un glissement du débat sur le congé parental qui risque de remettre en cause les droits acquis de haute lutte par le mouvement syndical et féministe. Le congé parental doit venir compléter et améliorer le dispositif actuel et non pas le remettre en question. Le congé maternité de 14 semaines est un des plus courts d'Europe. L'Organisation mondiale de la santé préconise un congé de 6 mois afin de favoriser l'allaitement. Il n'est pas question, sous aucun prétexte de réduire le congé maternité actuel. Une telle évolution serait néfaste, en particulier pour les travailleuses précaires.

L'offensive de l'USS doit s'appuyer sur les lignes rouges déjà définies dans les organes décisionnels et viser à garantir les droits acquis. L'initiative pour un congé familial vise un congé parental global de 36 semaines, ce qui est positif, mais elle supprime le principe du congé maternité dans la Constitution fédérale, ce qui est dangereux.

En effet, cette initiative a ouvert une brèche dans laquelle la droite s'est engouffrée pour remettre en cause le congé maternité : la majorité de la Commission de la santé et de la sécurité sociale du Conseil national s'est positionnée en faveur d'un modèle de congé parental qui flexibilise les congés déjà existants, sans rajouter une seule semaine de congé pour les parents. Les parents pourraient ainsi se répartir librement 16 semaines de congé, tout en tenant compte d'au moins 8 semaines réservées à la mère en raison de l'interdiction de travailler inscrite dans la Loi sur le travail. Certains parents pourraient donc décider de réduire l'actuel congé maternité de 14 semaines à 8 semaines. C'est inacceptable. L'égalité ne peut pas conduire à invisibiliser la grossesse, l'accouchement, le post-partum et l'allaitement. L'égalité, c'est au contraire reconnaître ce vécu et mettre en place des mesures et des droits appropriés. Porter et mettre au monde un enfant ont un fort impact sur le corps, la charge mentale et le temps des femmes, ainsi que de toute personne enceinte et accouchée. Le père et l'autre parent ont évidemment un rôle à jouer, leur présence est nécessaire et leur implication souhaitée. Mais cela doit se faire au moyen de droits supplémentaires et non pas en défaveur des mères.

De même la reconnaissance de toutes les formes de parentalité et de familles est nécessaire et juste, mais ne doit pas être instrumentalisée pour réduire les droits des mères.

Pas touche au congé maternité. Oui à un véritable congé parental !

Avis de la Commission féministe de l'USS : accepter
--

Exposé des motifs de la Commission féministe de l'USS

La commission féministe partage les inquiétudes soulevées par le SSP et le SEV quant à la tournure actuelle du débat parlementaire autour de l'introduction d'un congé parental. La ligne rouge qui est mentionnée dans la proposition 3 du SSP et SEV a déjà été discutée dans la commission et les organes de l'USS : le congé parental doit venir compléter et améliorer le dispositif actuel et non pas restreindre les droits acquis.

La proposition de lancer une initiative populaire est une stratégie qu'il convient d'examiner avec soin, tant au niveau du contenu que du timing. Afin de permettre un débat ouvert au sein de l'USS sur la meilleure stratégie à adopter pour défendre et compléter les droits acquis, la commission propose ce contre-projet qui permettra d'étudier non seulement la piste d'une initiative populaire, mais aussi d'autres formes d'action selon la pertinence politique. En outre, le nombre de semaines de congé à revendiquer devrait aussi faire l'objet d'une discussion à l'USS et ne pas être fixé d'emblée.